

TARIFS EHPAD 2025

Conformément à l'arrêté du Conseil Départemental du 23 décembre 2024, les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

TYPE D'HEBERGEMENT	GIR 5 et 6					GIR 3 et 4					GIR 1 et 2											
	TARIF HEBERGEMENT JOURNALIER	+	TARIF DEPENDANCE GIR 5-6	=	COUT JOURNALIER	Soit pour un mois de 30 jours	TARIF HEBERGEMENT JOURNALIER	+	TARIF DEPENDANCE GIR 3-4	+	TARIF DEPENDANCE GIR 5-6	=	COUT JOURNALIER	Soit pour un mois de 30 jours	TARIF HEBERGEMENT JOURNALIER	+	TARIF DEPENDANCE GIR 1-2	+	TARIF DEPENDANCE GIR 5-6	=	COUT JOURNALIER	Soit pour un mois de 30 jours
PERMANENT	59,04 €	+	7,70 €	=	66,74 €	2 002,20 €	59,04 €	+	10,46 €	+	7,70 €	=	77,20 €	2 316,00 €	59,04 €	+	20,91 €	+	7,70 €	=	87,65 €	2 629,50 €
-60 ans	78,51 €	+	0	=	78,51 €	2 355,30 €																

Le tarif dépendance **GIR 5 et 6** s'applique à **tous les résidents** quel que soit leur GIR.

Les tarifs dépendance applicables aux **GIR 3 et 4** et aux **GIR 1 et 2** peuvent être pris en charge par l'APA en totalité ou partiellement sous conditions de revenus après dépôt d'un dossier de demande auprès du Conseil Départemental. **L'EHPAD Ortabadial n'a pas de prérogative sur la décision prise par le Conseil Départemental.**

A l'entrée d'un résident en hébergement permanent, il est demandé le versement d'un dépôt de garantie, **applicable pour les nouveaux entrants à compter du 01/01/2024** :

Dépôt de garantie HP	1 771.20 €
Dépôt de garantie -60 ans	2 355.30 €

TARIFS REPAS FAMILLES ET ACCOMPAGANTS	
Déjeuner	10.10 €

Merci de vous inscrire **72h à l'avance** si vous souhaitez partager un repas à l'EHPAD.